

Soldes intermédiaires de gestion

	du 10/02/21 au 31/12/21 11 mois
MARGE COMMERCIALE	
Production vendue	423 373
MARGE DE PRODUCTION	423 373
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	423 373
MARGE BRUTE GLOBALE	423 373
Autres achats et charges externes	86 416
VALEUR AJOUTEE	336 956
Impôts, taxes et verst assimilés	2 094
Charges de personnel	322 574
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	12 289
Reprises s/ charges et Transferts	3 468
Autres produits	87
Dot. amortissements et provisions	9 362
Autres charges	1
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 481
Produits financiers	600 158
Charges financières	16 005
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	590 634
Produits exceptionnels	432 799
Charges exceptionnelles	410 782
Résultat exceptionnel	22 017
Impôts sur les bénéfices	7 639
RESULTAT DE L'EXERCICE	605 012

Détail des soldes intermédiaires de gestion

	du 10/02/21 au 31/12/21 11 mois
MARGE COMMERCIALE	
706100 - PRESTATIONS DE SERVICE	490,00
708010 - PRESTATIONS DRP	266 250,00
708020 - PRESTATIONS SCEA DES REIGNIERS	100 806,00
708030 - PRESTATIONS AUTRES	1 584,00
708040 - PRESTATIONS INFORMATIQUES	17 117,60
708120 - REFACT CHARGES SGPSG BARGIMMO	37 124,93
Production vendue	423 372,53
MARGE DE PRODUCTION	423 372,53
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	423 372,53
MARGE BRUTE GLOBALE	423 372,53
606130 - CARBURANTS VEHICULE DE STE	4 392,07
606320 - ACHATS DE PRODUITS D'ENTRETIEN	33,79
606400 - FOURNITURES ADMINISTRATIV	96,80
606410 - PETIT MATERIEL INFORMATIQUE	290,05
611106 - REFACTURATION INFORMATIQU PAR	169,43
611120 - PRESTATIONS DIVERSES	583,33
613541 - LOCATION IMPRIMANTE REX ROTARY	2 164,19
613542 - LOCATION GED REXDOC	1 565,50
613543 - LOC MACHINE LA POSTE PITNEY	178,22
613544 - ABONNEMENTS NEVA	851,00
613545 - LOCATION IWM	10 135,45
615520 - ENTRETIEN VEHICULE GERANCE	846,68
615525 - ENTRETIEN VEHICULE SOCIETE	722,70
615600 - MAINTENANCE GENERALE	3 243,20
616000 - Primes d'assurance	2 500,00
616100 - ASSURANCES MULTIRISQUES	1 379,14
616120 - ASSURANCES EMPRUNTS	1 575,06
616130 - ASSURANCE HOMME CLE	430,50
616300 - ASSURANCE MATERIEL DE TRANSPOR	683,75
618500 - FRAIS COLLOQUES,SEMIN.,CO	497,00
622620 - HONORAIRES PRESTATAIRE SOCIAL	576,00
622630 - HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	4 000,00
622640 - HONORAIRES JURIDIQUE	1 500,00
622700 - FRAIS D ACTES ET CONTENTI	124,11
622800 - HONORAIRES DIVERS	19 003,10
622810 - HONORAIRES FORMATION	416,67
623100 - ANNONCES & INSERTIONS	147,00
625100 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	12,00
625700 - RECEPTIONS	738,55
626100 - TIMBRES	227,24
627101 - COMMISSIONS BPACA	144,71
627104 - COMMISSIONS SOGE	453,89
627105 - COMMISSIONS CA	2 350,11
627109 - COMMISSIONS CIC	927,79

Détail des soldes intermédiaires de gestion

	du 10/02/21 au 31/12/21 11 mois
627200 - Commissions sur emprunts	22 724,86
628110 - COTISATIONS PROFESSIONNELLES	732,50
Autres achats et charges externes	86 416,39
VALEUR AJOUTEE	336 956,14
633300 - TAXE FORMATION	535,00
633500 - Taxe d'apprentissage	662,00
635140 - Taxes sur les véhicules sociétés	432,00
635430 - CARTES GRISES	464,76
Impôts, taxes et verst assimilés	2 093,76
641100 - SALAIRE BRUT	97 293,31
641150 - REMUNERATION DE LA GERANCE	101 540,93
641151 - COTISATIONS OBLIGATOIRES	36 709,00
641152 - COTISATIONS FACULTATIVES	6 932,00
641200 - CONGES PAYES	10 763,20
641300 - Primes et gratifications	1 500,00
641400 - INDEMNITES ET PANIERS	2 237,35
641410 - INTERRESSEMENT	23 956,00
645100 - COTISATIONS URSSAF	25 209,83
645200 - COTISATIONS MUTUELLES SANTE	240,66
645300 - COTISATIONS RETRAITE CADRES	2 727,41
645320 - COTISATIONS RETRAITE NC	6 715,48
645330 - COTISATIONS PREVOYANCE	2 041,19
645800 - Cotisations autres organism. socx	4 316,55
647100 - AUTRES CHARGES	305,08
648000 - Autres charges de personnel	85,82
Charges de personnel	322 573,81
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	12 288,57
791000 - Transfert charges exploitation	3 468,00
Reprises s/ charges et Transferts	3 468,00
758000 - PROD. DIVERS GESTION COUR	86,87
Autres produits	86,87
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporel.	1 099,06
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	8 263,12
Dot. amortissements et provisions	9 362,18
658000 - CHARGES DIV. GESTION COUR	0,60
Autres charges	0,60
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 480,66
761000 - Produits de participations	600 158,00
Produits financiers	600 158,00
661100 - Intérêts des emprunts et dettes	14 196,48
661500 - Intérêts comptes courants dépôts CR	1 787,50
668001 - INTERETS DEBITEURS BPACA	4,87
668005 - INTERETS DEBITEURS CA	15,68
Charges financières	16 004,53

Détail des soldes intermédiaires de gestion

	du 10/02/21 au 31/12/21 11 mois
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	590 634,13
775000 - PROD CESSIONS ELEMENTS AC	7 500,00
775600 - Prod cessions actifs - Immo Fi.	425 299,00
Produits exceptionnels	432 799,00
675000 - Valeurs compt. éléments actif cédés	7 489,58
675600 - VNC actifs cédés - Immo financières	403 000,00
687250 - Dot. amortissements dérogatoires	292,82
Charges exceptionnelles	410 782,40
Résultat exceptionnel	22 016,60
695000 - Impôts sur les bénéfices	7 785,00
699600 - Crédit d'impôt formation	-146,00
Impôts sur les bénéfices	7 639,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	605 011,73

Comptes annuels

2021

Période du 10/02/2021 au 31/12/2021

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL SARL SGPSG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 3 223 897 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 605 012 euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 10/02/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/02/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société a été constituée au 1er trimestre 2021 par apport en nature

Elle a procédé à l'acquisition d'une participation majoritaire au sein de la SARL DISTILLERIES REMY PIRON par souscription de 4 emprunts pour 1.6 M€.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles		2 920		2 920
Immobilisations corporelles		46 820	7 500	39 320
Immobilisations financières		2 587 389	403 000	2 184 389
Total		2 637 129	410 500	2 226 629
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles		1 099		1 099
Immobilisations corporelles		8 263	10	8 253
Immobilisations financières				
Total		9 362	10	9 352
ACTIF NET				2 217 277

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 920	46 820	2 587 389	2 637 129
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 920	46 820	2 587 389	2 637 129
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		7 500	403 000	410 500
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		7 500	403 000	410 500

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS DISTILLERIES REMY PIRON 16130 ANGEAC CHA	675 600	1 752 048	100,00	683 143
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 184 389	2 184 389	576 758		600 158
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 799 905 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	217 068	217 068	
Autres	581 524	581 524	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 313	1 313	
Total	799 905	799 905	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	118 848
Total	118 848

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 618 000,00 euros décomposé en 618 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	618	1 000,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	618	1 000,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires		293		293
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total		293		293
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		293		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 000 592 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 654 002	243 531	934 308	476 162
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 897	12 897		
Dettes fiscales et sociales	131 631	131 631		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	202 063	2 063		200 000
Produits constatés d'avance				
Total	2 000 592	390 122	934 308	676 162
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 641 490			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 185			
(**) Dont envers les associés	201 788			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 200 000 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 600
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	15 697
Associés - intérêts courus	1 788
PROVISION CONGES PAYES	10 763
Personnel - autres charges à payer	36 709
Primes de bilan CAP	15 144
Charges sociales s/congés à payer	4 317
Etat - autres charges à payer	1 629
Total	92 646

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 313		
Total	1 313		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Emprunts souscrits pour rachats des actions de DRP : 1.6 M€ auprès de 4 banques

Garanties

CIC 0.4 M€ : BPI 20 % + nantissement des parts DRP + CCA bloqué 200 K€ par JM GERAL

BP 0.4 M€ : nantissement des actions DRP + garantie BPI 20 % + CCA bloqué 200 K€ par JM GERAL

SG 0.4 M€ : nantissement des actions DRP + garantie BPI 20 % + CCA bloqué 200 K€ par JM GERAL + assurance PTIA

CRCA 0.4 M€ : nantissement des actions DRP + garantie BPI 20 % + CCA bloqué 200 K€ par JM GERAL

Comptes annuels

2021

Période du 10/02/2021 au 31/12/2021

Documents fiscaux

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2021**

Exercice ouvert le et clos le Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime Réel normal

Si PME innovantes, cocher la case

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SARL SGPSG			
SIRET	8 9 3 9 5 7 0 8 4 0 0 0 1 3		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
403 RUE DES DISTILLERIES			
16130 ANGEAC CHAMPAGNE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	<input type="text"/>	Bénéfice imposable à 28%	9 598	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15%	34 943	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 15% PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Entreprises nouvelles art. 44 septies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa : CGA

- du prestataire (ECF) :

- du comptable : SAS CABINET BASSANT LANGLET & AS.
72 Bis RUE saint pallais 17116 SAINTES CEDEX Tél : 0546920011

- du conseil : Tél :

- du CGA ou du viseur conventionné : Tél :

- N° d'agrément :

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(e)	
			(f)	
			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	93 293	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise <u>SARL SGPSG</u>					Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>403 RUE DES DISTILLERIES 16130 ANGEAC CHAMPAGNE</u>																				
Numéro SIRET* <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>8</td><td>9</td><td>3</td><td>9</td><td>5</td><td>7</td><td>0</td><td>8</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>							8	9	3	9	5	7	0	8	4	0	0	0	1	3
8	9	3	9	5	7	0	8	4	0	0	0	1	3							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>11</td></tr></table>			11	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td> </td></tr></table>																
11																				
					Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>															
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial* Autres*	010	012															
				014	016	2 920	1 099	1 820												
	Immobilisations corporelles*			028	030	39 320	8 252	31 067												
	Immobilisations financières* (1)			040	042	2 184 389		2 184 389												
	Total I (5)			044	048	2 226 629	9 351	2 217 277												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052															
		Marchandises *		060	062															
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	070	217 067		217 067												
		Autres* (3)		072	074	581 523		581 523												
	Valeurs mobilières de placement			080	082															
	Disponibilités			084	086	206 714		206 714												
	Charges constatées d'avance *			092	094	1 313		1 313												
Total II			096	098	1 006 619		1 006 619													
Total général (I + II)			110	112	3 233 248	9 351	3 223 896													
PASSIF					Exercice N NET 1															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		618 000														
	Écarts de réévaluation			124																
	Réserve légale			126																
	Réserves réglementées*			130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131)															
	Report à nouveau			134																
	Résultat de l'exercice			136		605 011														
	Provisions réglementées			140		292														
	Total I			142		1 223 304														
Provisions pour risques et charges			154	Total II																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		1 654 001														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		12 896														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	201 787)	333 693														
	Produits constatés d'avance			174																
Total III			176		2 000 592															
Total général (I + II + III)			180		3 223 896															
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	1 610 470													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 637 129													
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	432 799													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL SGPSG

Néant *

Exercice N clos le
31/12/2021
I

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210															
	Production vendue	<table border="1"> <tr> <td>biens</td> <td></td> <td>et livraisons</td> <td>215</td> <td></td> <td>214</td> <td></td> </tr> <tr> <td>services*</td> <td></td> <td>intracommunautaires</td> <td>217</td> <td></td> <td>218</td> <td>423 372</td> </tr> </table>	biens		et livraisons	215		214		services*		intracommunautaires	217		218	423 372						
			biens		et livraisons	215		214														
			services*		intracommunautaires	217		218	423 372													
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)						222															
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224															
	Subventions d'exploitation reçues						226															
Autres produits						230	3 554															
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	426 927															
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234															
	Variation de stocks (marchandises)*						236															
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238															
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240															
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - immobilier ;)						242	86 416														
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244	2 093														
	Rémunérations du personnel*						250	280 931														
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	41 642														
	Dotations aux amortissements*						254	9 362														
	Dotations aux provisions						256															
	Autres charges	<table border="1"> <tr> <td>dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*</td> <td>259</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>262</td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles</td> <td>260</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259					262		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
			dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259					262													
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																					
Total des charges d'exploitation (II)						264	420 446															
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	6 480															
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280	600 158															
	Produits exceptionnels (IV)					290	432 799															
	Charges financières (V)					294	16 004															
	Charges exceptionnelles	<table border="1"> <tr> <td>dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)</td> <td>347</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td rowspan="2">300</td> <td rowspan="2">410 782</td> </tr> <tr> <td>dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)</td> <td>348</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347					300	410 782	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348										
			dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347							300	410 782										
dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	7 639															
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	605 011															
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	605 011	314														
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	1 609															
	Provisions non déductibles*					322																
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	8 070															
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330															
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))		249				251																
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998																
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999																
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997															
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342															
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989																		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138																		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344																		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993																		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992																				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			350	570 150													
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648																	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990																	
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649																		
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641																		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	44 541	354														
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356																
	Déficits antérieurs reportables :*dont imputés sur le résultat :						360															
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	44 541	372														

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SGPSG

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412	2 920	414		416	2 920				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	42 540	464	7 500	466	35 040				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	4 280	474		476	4 280				
Immobilisations financières		480		482	2 587 389	484	403 000	486	2 184 389				
TOTAL		490		492	2 637 129	494	410 500	496	2 226 629				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502	1 099	504		506	1 099				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552	6 652	554	10	556	6 641				
	Autres immobilisations corporelles	560		562	1 610	564		566	1 610				
TOTAL		570		572	9 362	574	10	576	9 351				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	440 PARTS ANCIENNE S		2	REPRISE MATERIEL		3		4		5		
	6		7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme			Court terme *	Long terme	Court terme *	Long terme	
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					19 %
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫	⑬	⑭
1	403 000		403 000	425 299	22 299								
2	7 500	10	7 489	7 500	10								
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	410 500	580	10	582	410 489	584	432 799	586	22 309	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579					Régularisations	590		583		594	595
TOTAL		596						596	22 309	585		597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SGPSG

Néant ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	292	604		606	292	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610	612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620	622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640	642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664		666		
TOTAL		680	682	292	684		686	292	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
TOTAL	770	775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	58 861
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 141
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SARL SGPSG

Néant *

Exercice ouvert le : 10/02/2021 et clos le : 31/12/2021 Durée en nombre de mois 11

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	3
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	423 372
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	423 372

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	86
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	3 468
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	3 554

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	4 812
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	66 709
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	71 522

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	355 404
-----------------------------	-----------------------------	-----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	355 404
---	-----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	461 860	
Effectifs au sens de la CVAE	023	3	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	1 0 / 0 2 // 2 0 2 1 160 3 1 // 1 2 // 2 0 2 1	
Date de cessation	186	/	

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

8 9 3 9 5 7 0 8 4 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL SGPSG

ADRESSE (voie)

403 RUE DES DISTILLERIES

CODE POSTAL

16130

VILLE

ANGEAC CHAMPAGNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 8 9 3 9 5 7 0 8 4 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SGPSG

ADRESSE (voie) 403 RUE DES DISTILLERIES

CODE POSTAL 16130 VILLE ANGEAC CHAMPAGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SAS Dénomination DISTILLERIES REMY PIRON

N° SIREN (si société établie en France) 342799871 % de détention 100.00

Adresse : N° 403 Voie RUE DES DISTILLERIES

Code Postal 16130 Commune ANGEAC CHAMPAGNE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 26 janvier 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	893 957 084 R.C.S. Angoulême
<i>Date d'immatriculation</i>	17/02/2021
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SGPSG
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Capital social</i>	618 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	403 Rue des Distilleries 16130 Angeac-Champagne
<i>Activités principales</i>	Toutes prestations de services dans l'organisation du fonctionnement et du développement des entreprises tant sur le plan administratif, que commercial, comptable, juridique, logistique, informatique ou financier, toutes missions d'assistance dans les domaines de la communication, de la qualité de la formation, et d'une manière générale toutes actions ou réunion de moyens contribuant à l'harmonisation des procédures et l'optimisation dans leur organisation globale
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 17/02/2120
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	GERAL Jean-Manuel
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 13/01/1964 à Royan (17)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	20 Rue Dupuy 16100 Cognac

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	403 Rue des Distilleries 16130 Angeac-Champagne
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Toutes prestations de services dans l'organisation du fonctionnement et du développement des entreprises tant sur le plan administratif, que commercial, comptable, juridique, logistique, informatique ou financier, toutes missions d'assistance dans les domaines de la communication, de la qualité de la formation, et d'une manière générale toutes actions ou réunion de moyens contribuant à l'harmonisation des procédures et l'optimisation dans leur organisation globale.
<i>Date de commencement d'activité</i>	10/02/2021
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Dossier de régularisation et de demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'installations de distillation et de stockage d'alcools de bouche

à ANGEAC-CHAMPAGNE (16)

ANNEXES DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES

Destinataire	Société	Email	Téléphone
Jean-Manuel GERAL	DISTILLERIE RÉMY PIRON	jm.geral@distillerie-remy-piron.com	(+33) 545 837 386

Numéro de version	Établie par	Vérfié par	Approuvé par	Date
1	A. RABILLON	C. MUSSET	J.M GERAL	5 mai 2023

ANNEXES DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES

- EI - Annexe 1 : URBANISME**
- EI - Annexe 2 : FICHES DESCRIPTIVES DES ZONES PROTÉGÉES**
- EI - Annexe 3 : HYDROGÉOLOGIE ET GÉOLOGIE**
- EI - Annexe 4 : MASSES D'EAU SUPERFICIELLES**
- EI - Annexe 5 : MESURES DE BRUITS**
- EI - Annexe 6 : AVIS DE REMISE EN ÉTAT**
- EI - Annexe 7 : ANALYSES DES EAUX PLUVIALES**
- EI - Annexe 8 : CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS**
- EI - Annexe 9 : COURRIER DE MODIFICATION DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT**
- EI - Annexe 10 : ANALYSES DES EFFLUENTS TRAITÉS**
- EI - Annexe 11 : CARACTÉRISTIQUES DU FORAGE**
- EI - Annexe 12 : ÉCOULEMENTS ACCIDENTELS VERS LA PARCELLE VOISINE**
- EI - Annexe 13 : CARACTÉRISTIQUES DE LA TAR**
- EI - Annexe 14 : RÉSULTATS DES ANALYSES DE LA TAR**
- EI - Annexe 15 : RECOLLEMENT AU PRESCRIPTION DE L'ARRÊTÉ DU 14/12/2013 (pour la TAR)**

EI - ANNEXE 1 : URBANISME

COMMUNE DE ANGEAC-CHAMPAGNE

CARTE COMMUNALE

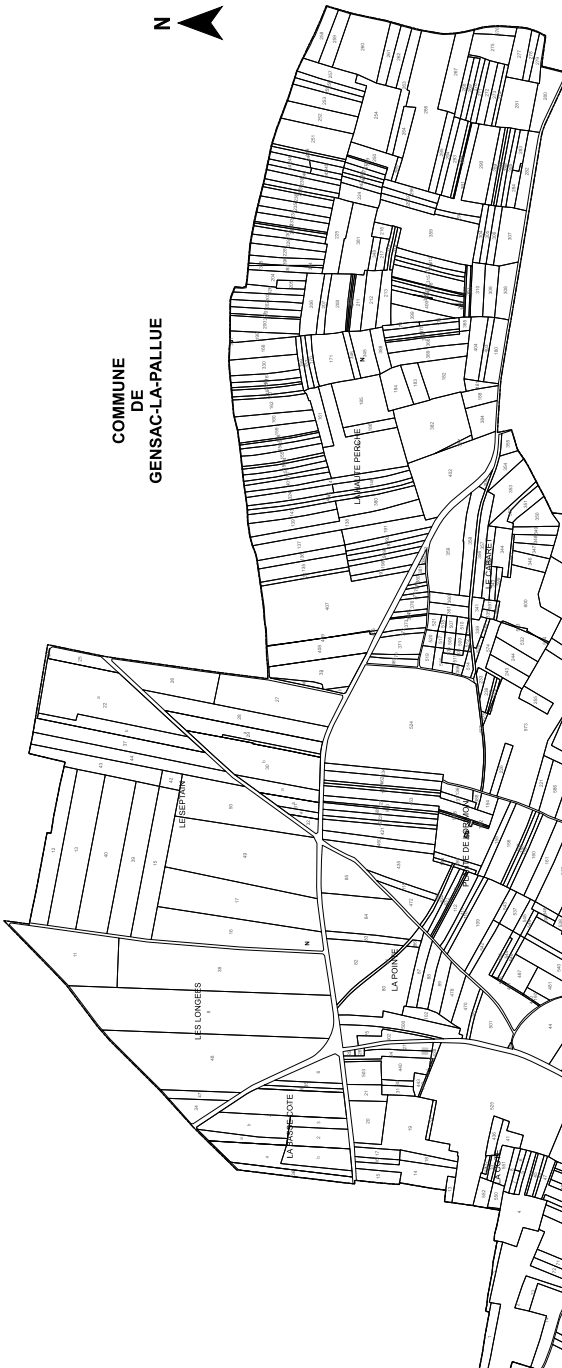
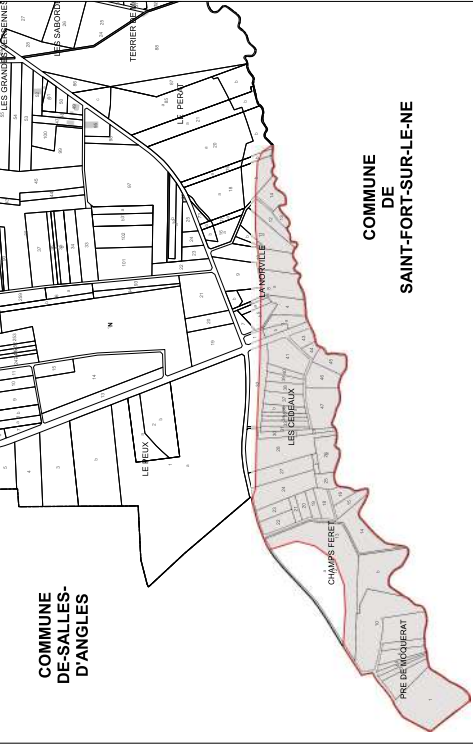
PIECE N° 2

PLAN DES SECTEURS AU 1/5 000

PRESCRIPTION	APPROBATION COMMUNAUTAIRE	APPROBATION ETAT
28 mars 2019	14 avril 2021	

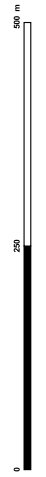
Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire de Grand Cognac.
Le Président.

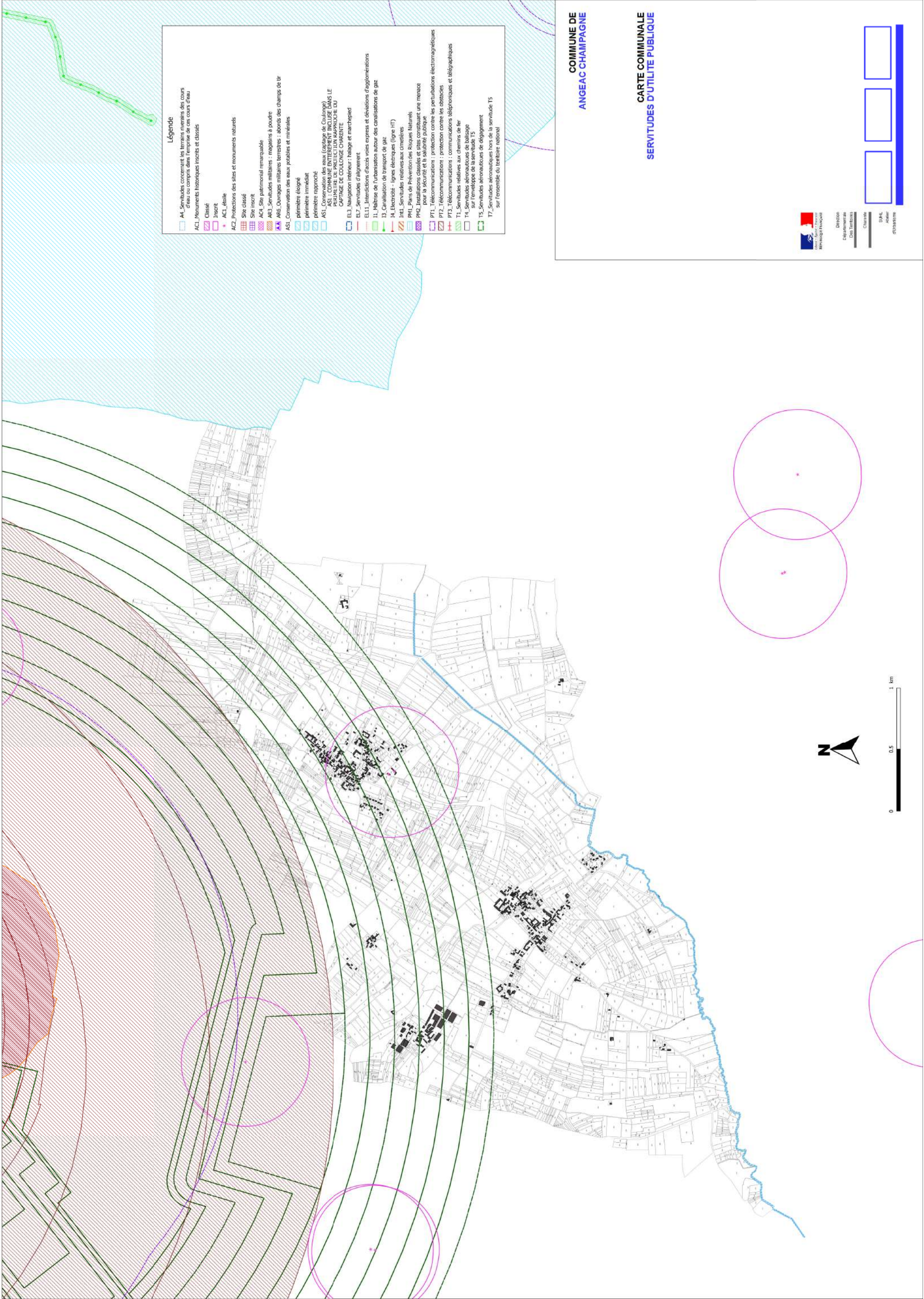
Etude par
URBAN HYMNS SARL
Place du Marché - 17910 SAINT-SAUVANT
Tel : 05 46 91 46 05 | contact@agnouv.fr



Légende

- Informations cadastrales
 - Limites communales
 - Bâtiments
 - Parcelles cadastrales
 - Réseau hydrographique
- Libellé des secteurs réglementaires**
- Zone à caractère rural (ZCR)
 - Zone d'habitat dispersé (ZHD)
 - Zone de protection des zones habitées (ZPH) (art. L161-5 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone de protection des zones d'habitat dispersé (ZPHZ) (art. L161-4 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone inconstructible établie au titre de l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme, en référence à un plan de zonage inconstructible (ZNI)





Légende

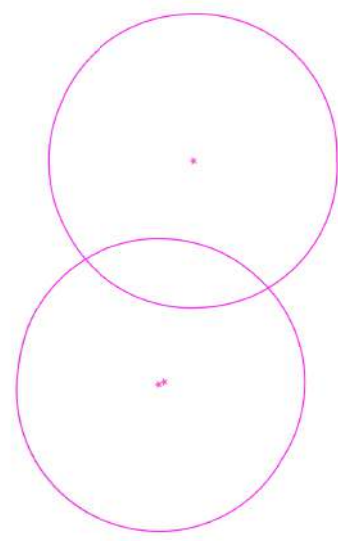
	A4_Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau ou compris dans l'emprise de ces cours d'eau
	ACL1_Monuments historiques inscrits et classés
	Classé
	ACL1_Étoile
	ACL2_Protectons des sites et monuments naturels
	Site classé
	Site inscrit
	AC1_Site patrimonial remarquable
	AR3_Servitudes militaires : magasins à poudre
	AR6_Ouvrages militaires terrestres : abords des champs de tir
	AS1_Conservation des eaux potables et minérales
	perimètre éloigné
	perimètre immédiat
	perimètre rapproché
	AS1_Conservation des eaux (Captage de Coulange)
	AS1_COMMUNE ENTIEREMENT INCLUSE DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE DU CAPAGE DE COULANGE CHARPENTE
	EL3_Navigation intérieure : halage et manœuvres
	EL7_Servitudes d'alignement
	EL11_Interdiction d'accès voies express et déviations d'agglomérations
	I1_Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de gaz
	I3_Canalisation de transport de gaz
	I4_Electrifié - lignes électriques (ligne HT)
	IR1_Servitudes relatives aux ornements
	PR1_Paris de Prévention des Risques Naturels
	PR2_Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
	PT1_Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques
	PT2_Télécommunications : communications téléphoniques et télégraphiques
	PT3_Télécommunications : communications téléphoniques et télégraphiques
	T1_Servitudes relatives aux chemins de fer
	T4_Servitudes aéronautiques de balisage sur l'emprise de la servitude T5
	T5_Servitudes aéronautiques de décapage
	T7_Servitudes aéronautiques hors de la servitude T5 sur l'ensemble du territoire national

COMMUNE DE
ANGEAC-CHAMPAGNE

CARTE COMMUNALE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Direction
Départementale
Des Territoires
Charente
S.M.E.
A.N.E.
G.P.O.





DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DE LA CHARENTE

**PROTECTION DES CAPTAGES DESTINÉS À LA
PRODUCTION D'EAU POTABLE**

**COULONGE SUR CHARENTE (17)
Prise d'eau dans le fleuve Charente**

Arrêté préfectoral du 31 décembre 1976.

La procédure de protection et de déclaration d'utilité publique de ce captage est terminée.



**PRÉFECTURES DE LA CHARENTE-MARITIME
et
DE LA CHARENTE**

Direction de l'Équipement de la Charente-Maritime

Arrêté conjoint des préfets

- **Complétant la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation à Coulonge-Sur-Charente et d'adduction à La Rochelle des eaux de la Charente**
- **Et portant extension :**
 - 1°) **des périmètres de protection de la prise d'eau**
 - 2°) **des servitudes à imposer dans ces périmètres.**

**LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
et
LE PRÉFET DE LA CHARENTE,**

VU la délibération du 15 novembre 1974 du comité du syndicat intercommunal à vocation multiple de la région de La Rochelle, maître d'ouvrage, tendant à faire déclarer d'utilité publique l'extension :

- des périmètres de protection du captage en rivière de Coulonge-sur-Charente, commune de Saint-Savinien (Charente-Maritime) destiné à l'alimentation en eau de l'agglomération rochelaise ;
- des servitudes à imposer dans ces périmètres.

VU le code d'administration communale ;

VU la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ensemble les règlements pris pour application et notamment le décret 73-218 du 23 février 1973 portant application de ses articles 2 et 6 (1°) ;

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L20 et L20-1, ensemble les règlements pris pour son application et notamment le décret 61-859 du 1^{er} août 1961 et le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967 ;

VU la circulaire interministérielle du 10 décembre 1968 relative aux périmètres de protection des points de prélèvement d'eaux destinées à l'alimentation des collectivités humaines ;

VU l'avis favorable du conseil départemental d'hygiène en sa séance du 19 décembre 1969 ;

VU l'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France en sa séance du 30 novembre 1970 ;

VU l'ordonnance 58-997 du 23 octobre 1958 modifiée portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique ensemble les règlements pour son application ;

VU l'arrêté du préfet de la Charente-Maritime en date du 10 août 1971 autorisant et déclarant l'utilité publique des travaux de dérivation des eaux de la Charente et d'adduction de Coulonge-sur-Charente à La Rochelle pour l'alimentation en eau potable de la région de La Rochelle ;

VU le rapport de M. VOUVÉ géologue officiel, collaborateur au service de la carte géologique de la France portant étude et définition de mesures nouvelles pour remédier à la dégradation de la qualité des eaux de la rivière "La Charente" et leur rendre une qualité satisfaisante pour l'alimentation humaine ;

VU le dossier d'enquête et notamment le plan au 1/200000 délimitant les nouveaux périmètres de protection.

VU l'arrêté des préfets de la Charente-Maritime et de la Charente en date des 1^{er} et 10 avril 1975 prescrivant du 28 avril 1975 au 23 mai 1975 inclus l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'extension des périmètres de protection du captage de Coulonge-Sur-Charente et des servitudes à y imposer, enquête ouverte à la préfecture de La Rochelle et dans les communes suivantes :

a) Département de la Charente-Maritime

SAINT-SAVINIEN, LE-MUNG, CRAZANNES, PLASSAY, SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX, PORT-D'ENVAUX, TAILLEBOURG, SAINT-VAIZE, BUSSAC, ÉCURAT, FONCOUVERTE, VÉNÉRAND, LE-DOUHET, ÉCOYEUX, JUICQ, ANNEPONT, SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE, LA FREDIERE, GRANDJEAN, FENIOUX, TAILLANT, SAINTES, PONS, JONZAC, ARCHIAC; SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE, MIRAMBEAU, MONTLIEU, BURIE, MATHA.

b) Département dde la Charente

ANGOULÊME, COGNAC, JARNAC, CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE, MANSLE, RUFFEC, CONFOLENS, CHABANAIS, LA ROCHEFOUCAULD, CHASSENEUIL, MONTBRON, VILLEBOIS-LAVALLETTE, BLANZAC, BARBEZIEUX, SEGONZAC, ROUILLAC, AIGRE.

VU les pièces attestant que l'arrêté a été régulièrement inséré dans la presse des deux départements, publié et affiché dans chaque commune concernée par l'enquête ;

VU le procès-verbal d'enquête dressé le 27 juin 1975 par la commission d'enquête siégeant à La Rochelle ;

VU l'avis de la dite commission d'enquête favorable au projet ;

VU l'avis du préfet de la Charente en date du 13 juin 1975 favorable au projet ;

VU le décret 69-825 du 28 août 1969 portant déconcentration et unification des organismes consultatifs en matière d'opérations immobilières, d'architecture et d'espaces protégés ;

VU l'article 2 § 2° C de l'arrêté interministériel du 13 janvier 1970 portant application de l'article 52 du décret précité, dispensant cette catégorie d'opérations de l'examen des commissions instituées par le dit décret ;

VU l'avis du conseil départemental d'hygiène de la Charente-Maritime en date du 6 octobre 1976 ;

VU l'avis du conseil départemental de la Charente en date du 15 décembre 1976 ;

SUR proposition de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur départemental de l'équipement de la Charente-Maritime.

ARRÊTENT

Article 1^{er}

La déclaration d'utilité publique objet de l'arrêté du 10 août 1971 du préfet de la Charente-Maritime est étendue :

- aux nouveaux périmètres de protection de la prise d'eau en Charente de Coulonge Sur Charente délimités ci-dessous ;
- aux servitudes plus contraignantes ci-après définies grevant les périmètres.

Article 2

L'article 6 de l'arrêté du 10 août 1971 du préfet de la Charente-Maritime définissant les périmètres de protection de la prise d'eau est remplacé par le texte suivant :

Il sera établi autour de la prise et en application de l'article L20 du code de la santé publique, les périmètres de protection suivants délimités sur le plan joint qui sera annexé à l'arrêté :

I - Un périmètre de protection immédiate

dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Sa forme sera celle d'un trapèze limité à l'Est par la berge de la Charente et à l'Ouest par un chemin d'exploitation longeant la voie de remblais de la S.N.C.F ;
- la hauteur du terrain dans le sens Nord-Sud sera de (100) cents mètres ;
- Il sera acquis en toute propriété par le S.I.V.M. de La Rochelle ;
- l'aire complète sera clôturée par un grillage solide suspendu à des poteaux imputrescibles ;
- à l'intérieur de ce périmètre, les parties vitales de l'usine seront édifiées de telle sorte que même lors des plus grandes crues, elles soient accessibles et fonctionnelles ;
- dans l'enceinte close, toutes les activités seront interdites exceptées celles résultant de l'entretien du captage en rivière, de l'usine et du terrain dont l'accès sera interdit à toute personne étrangère au service.

II - Un périmètre de protection rapprochée

Qui englobe le bassin hydrologique dans son ensemble en amont du barrage de Saint-Savinien, limité toutefois aux seuls départements de la Charente-Maritime et de la Charente dont les limites sont précisées sur le plan annexé. Il a été divisé en deux aires correspondants à deux degrés de servitudes.

- 1) Un secteur général dont les limites correspondent à celui du bassin hydrologique et à l'intérieur duquel les servitudes sont contraignantes, mais à un degré moindre que celles affectant le sous-secteur,
- 2) Un sous-secteur d'extension restreinte, défini à l'aval du cours, sur lequel se greffent des servitudes plus contraignantes (limites teintées en rouge).

À l'intérieur de ce sous-secteur et enserrant la basse vallée de la Charente, il est défini un quadrilatère de base "D" (teinté en vert) et limité par les voies suivantes :

- D114 de Lormont bas à Saint-Savinien ;
- D128 de la sortie de Saintes à Crazannes ;
- D119 depuis Crazannes jusqu'à sa rencontre avec la D18 ;
- D18 du carrefour de la D119 jusqu'à Saint-Savinien.

Les réglementations y seront les suivantes :

A - Réglementation applicables au secteur général

a1 - Interdictions

- Le transport par voie fluviale de produits dangereux liquides ou solides ;
- tout rejet de produits radio-actifs ;
- le lavage des voitures le long du cours de la Charente et de ses affluents sur 50 m de part et d'autre des rives ;